

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_14

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**RD 813 - PR 53+450 - AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR AVEC
LA RUE CLUZEL - COMMUNE DE VALENCE D'AGEN
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 813 sur le territoire de la Commune de VALENCE D'AGEN.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- prix des prestations - 60 points
- valeur technique - 30 points
- délai d'exécution – 10 points

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

. le marché avec l'entreprise et pour le montant suivants :

*RD 813 – PR 53+450 – Aménagement de carrefour avec la rue Cluzel - VALENCE
D'AGEN*

Montant : 440 500,00 € HT

Délai d'exécution : 18 semaines

Attributaire : EIFAGE Travaux Publics Sud-Ouest Midi-Pyrénées

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,